

PROCOLE D'ENVOI D'ÉCHANTILLONS DE SELLES POUR
**Recherche de virus entériques dans le cadre
d'un protocole de transplantation de flore**

Recueil et conservation de l'échantillon :

- Un échantillon de selles par patient doit être recueilli dans un flacon stérile. Mentionner sur le flacon l'identité et la date de naissance du patient ainsi que la date de prélèvement.
- En attendant la prise en charge du colis par un transporteur, conserver l'échantillon à 4°C. **En cas d'envoi différé de plus de 48h, conserver l'échantillon à - 20°C.**

Réalisation du colis :

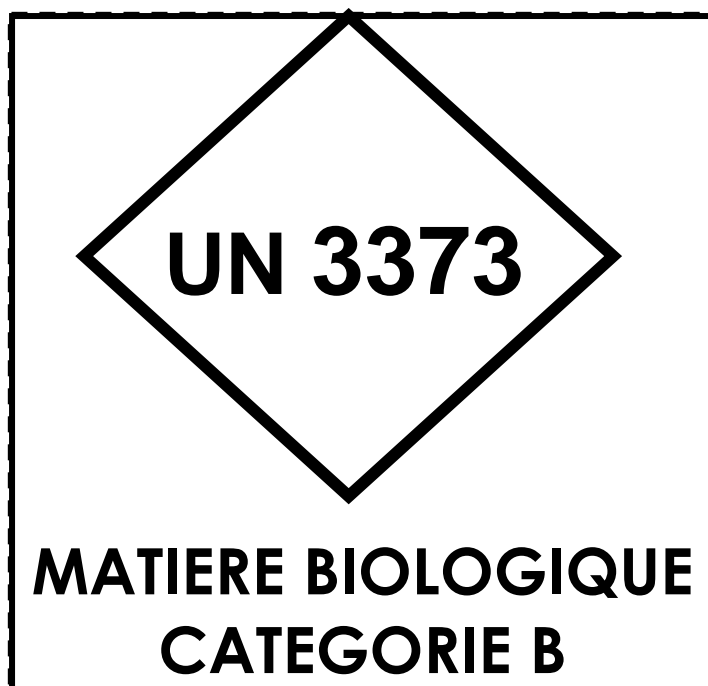
- **L'échantillon doit être envoyé dans un triple emballage conforme à la réglementation en vigueur pour le transport des échantillons cliniques (arrêté ADR*) :**
 - ✓ Déposer le flacon (*réceptacle primaire*), entouré de papier absorbant, dans un sachet plastique ou une boîte rigide (plastique, métallique...) à fermeture hermétique (*emballage secondaire*), puis dans une boîte en carton ou polystyrène (*emballage extérieur*), avec interposition de matières de rembourrage appropriées.
 - ✓ **Joindre impérativement la fiche individuelle de renseignements (en page 2) dûment remplie.**
 - ✓ Apposer sur la surface extérieure du colis la désignation « Matière Biologique, catégorie B » près de la mention UN 3373 dans un losange (à découper ci-dessous).

Conditions d'envoi :

- Le colis doit être acheminé **dans un délai de 24h par transporteur spécialisé dans la collecte d'échantillons biologiques** (à température ambiante ou à +4°C).
- Pour éviter un délai d'acheminement trop long, il est conseillé d'effectuer l'envoi en début ou en milieu de semaine (réception au laboratoire tous les jours sauf le dimanche).
- Expédier le colis à l'adresse suivante :

Centre National de Référence Virus des Gastro-entérites
CHU Dijon Bourgogne
Laboratoire de Biologie et Pathologie
Plateforme de Biologie Hospitalo-Universitaire
2 rue Angélique Ducoudray
BP 37013
21070 DIJON CEDEX

* Arrêté du 5 décembre 2002 modifiant l'arrêté du 1^{er} juin 2001 relatif au transport des matières infectieuses de classe 6.2 : instructions ADR P650 (par route) ou IATA 650 (par air).



FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS

A JOINDRE IMPÉRATIVEMENT À TOUT PRÉLÈVEMENT

**Recherche de virus entériques dans le cadre
d'un protocole de transplantation de flore**

LABORATOIRE EXPÉDITEUR :

- Nom :
- Adresse :

- N° de téléphone :
- N° de fax :

PRESCRIPTEUR :

- Nom :
- Adresse :

- N° de téléphone :
- N° de fax :

DONNEUR :

- Nom / Prénom ou Identifiant :

- Date de naissance :

- Sexe :

- Nature du prélèvement : Selles

- Date de prélèvement :

Cocher les analyses à réaliser :

- Adénovirus*
- Astrovirus*
- Norovirus*
- Sapovirus*
- Entérovirus*
- Virus Aichi*
- Rotavirus*
- SARS-CoV-2**

OBSERVATIONS / COMMENTAIRES :

* Liste des agents infectieux à dépister dans les selles des donneurs selon les recommandations de l'ANSM en novembre 2016.

** Décision de l'ANSM du 16 mars 2020

INFORMATION PATIENT :

Conformément à la loi de Bioéthique du 6 août 2004, les patients doivent être informés par leur médecin ou une personne qualifiée qui le représente, qu'en l'absence d'opposition de leur part, leurs échantillons résiduels (ou non utilisés en totalité au décours de la prise en charge) et des données biomédicales associées pourront être conservés au Centre de Ressources Biologiques Ferdinand Cabanne du CHU Dijon Bourgogne et/ou au CNR virus des gastro-entérites et utilisés à des fins de recherche après anonymisation. Pour faire opposition à cette utilisation en recherche, vous devez contacter le CNR au 03 80 29 34 37.